

# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (C.W.T) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

## BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
<b>Actifs</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	562 475	246 181
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	233 813	195 632
AC3	Créances sur la clientèle	3	9 469 074	8 016 963
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	489 118	513 647
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 422 761	1 361 315
AC5B	Titres mis en équivalence		20 997	21 138
AC6	Valeurs immobilisées	6	133 609	117 517
AC7	Autres actifs	7	395 672	343 339
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		2 251	3 657
AC9	Impôt différé Actif		23 346	21 973
<b>Total des actifs</b>		<b>12 753 116</b>	<b>10 872 397</b>	<b>10 875 578</b>
<b>Passifs</b>				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 832 177	1 864 172
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 444 211	5 925 851
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 661 701	1 398 619
PA5	Autres passifs	11	739 228	669 550
PA6	Impôt différé Passif		16 121	16 740
<b>Total des passifs</b>		<b>11 693 438</b>	<b>9 874 932</b>	<b>9 878 113</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>		<b>161 215</b>	<b>200 762</b>	<b>200 762</b>
<b>Capitaux propres</b>				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		525 959	449 239
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-
CP5	Résultats reportés		-	-
CP6	Résultat de l'exercice		134 504	109 464
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>	12	<b>898 463</b>	<b>796 703</b>	<b>796 703</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>12 753 116</b>	<b>10 872 397</b>	<b>10 875 578</b>

Les chiffres de la situation 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

**GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
<b>Passifs éventuels</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	797 563	628 724
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		28 596	27 735
	B- En faveur de la clientèle		768 967	600 989
HB2	Crédits documentaires		573 915	452 150
HB3	Actifs données en garantie	13	2 089 400	1 278 361
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>3 460 878</b>	<b>2 359 235</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	13	501 535	466 024
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		501 535	466 024
HB5	Engagements sur titres		39 982	29 305
	A- Participations non libérées		39 982	29 305
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>541 517</b>	<b>1 009 357</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB6	Engagements de financement reçus	14	94 275	29 545
HB7	Garanties reçus	15	133 847	121 150
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		133 847	121 150
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>228 122</b>	<b>389 979</b>

*Les chiffres de la situation 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité*

**GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018  
(Unité en mille dinars)

	Notes	2018	2017 Retraité	2017 Publié	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	778 423	526 516	524 891
PR2	Commissions (en produits)	17	193 502	172 168	172 162
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	89 996	58 715	115 957
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	67 426	69 710	12 475
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 129 347</b>	<b>827 109</b>	<b>825 485</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(534 395)	(347 185)	(347 185)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(90 441)	(81 953)	(81 953)
CH2	Commissions encourues		(10 279)	(8 941)	(9 082)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(635 115)</b>	<b>(438 079)</b>	<b>(438 220)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>494 232</b>	<b>389 030</b>	<b>387 265</b>
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(78 969)	(46 893)	(46 893)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(4 797)	(7 917)	(7 917)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	15 599	44 592	46 217
CH6	Frais de personnel		(121 248)	(138 093)	(137 953)
CH7	Charges générales d'exploitation		(74 144)	(29 286)	(29 286)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 955)	(14 224)	(14 224)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>215 718</b>	<b>197 209</b>	<b>197 209</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 086)	(9 120)	(9 120)
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	187	337	337
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(60 355)	(60 161)	(60 161)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>152 464</b>	<b>128 265</b>	<b>128 265</b>
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 830)	(8 013)	(8 013)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(9 130)	(10 788)	(10 788)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>134 504</b>	<b>109 464</b>	<b>109 464</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>134 504</b>	<b>109 464</b>	<b>109 464</b>

*Les chiffres de la situation 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité*

**GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité en mille dinars)

Notes	2018	2017 Retraité	2017 Publié
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 002 082	715 065	770 164
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(633 795)	(434 539)	(435 649)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(25 985)	(59 748)	(28 713)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	809 514	257 264	257 264
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(1 506 836)	(1 808 864)	(1 841 607)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	515 080	756 226	756 756
Titres de placement	11 126	(37 956)	(37 956)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(211 346)	114 801	113 884
Sommes reçues des débiteurs divers	86 664	75 519	75 519
Impôt sur les bénéfices	(88 932)	(30 542)	(30 542)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(42 428)</b>	<b>(452 774)</b>	<b>(400 880)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	67 426	69 710	12 475
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(72 004)	(239 485)	(239 485)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(30 197)	(21 346)	(21 346)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(34 775)</b>	<b>(191 121)</b>	<b>(248 356)</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions	-	102 000	102 000
Emission d'emprunts	275 947	400 718	401 854
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(7 009)	(12 837)	(8 632)
Dividendes versés	(36 392)	(20 101)	(20 101)
Autres flux de financement	499	(38 334)	(38 334)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>233 045</b>	<b>431 446</b>	<b>436 787</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-	-
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	16 410	35 811	35 811
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>172 252</b>	<b>(176 638)</b>	<b>(176 638)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(783 945)</b>	<b>(607 307)</b>	<b>(607 307)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26 (611 693)	(783 945)	(783 945)

*Les chiffres de la situation 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité*

**GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Exercice clos au 31 Décembre 2018

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### 1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

#### 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers du groupe de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

##### 2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en

##### 2.2- Règles d'évaluation des engagements

#### Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

#### Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

#### Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

#### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 20 098 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 24 749 MD et une reprise de 6 602 MD au titre de l'exercice 2018.

### 2.2.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### 2.2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocedés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2018 la politique adoptée en 2017 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement .

### 2.2.3. Impôts sur le résultat

#### Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

#### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

### Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée. Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2018, outre la société mère consolidante, 11 entités :

-10 filiales traitées par intégration globale ;

- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2018	2017	2018	2017		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	56,15	56,15	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,42	44,28	33,41	33,89	Mise en équivalence	France
Société STIMEC	59,99	59,99	43,07	43,01	Intégration Globale	Tunisie
Société BH Invest	93,39	93,39	62,27	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9,56	5,14	9,56	7,01	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM	42,42	42,42	33,94	33,88	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	66,42	66,42	53,02	52,84	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	97,15	97,15	58,44	58,40	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	100,00	100,00	77,70	77,32	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing	72,64	69,37	56,09	52,63	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	76,86	71,17	76,86	76,83	Intégration Globale	Tunisie

### Méthodes de consolidation

#### Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

L'intégration globale des OPVCM filiales de la banque (BHO et BHC) se fait par référence à un pourcentage d'intérêt excluant les titres détenus par les sociétés du Groupe à des fins de transaction ou de placement.

## Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

## Règles de consolidation

### - Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

#### Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement

#### Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

#### Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

### -Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un ajustement complémentaire de l'écart d'acquisition.

### -Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

## 3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2017

L'élaboration des états financiers de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a connu des reclassements de rubriques ou des changements de méthode de comptabilisation par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2017.

A des fins comparatives, les états financiers au titres de l'exercice 2017 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

	31/12/2017 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	31/12/2017 (retraité)
<b>Actifs</b>													
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	195 632	31 035										226 667
AC3	Créances sur la clientèle	8 049 792	(31 035)	2 549	(86)	(4 256)							8 016 963
AC4	Portefeuille-titres commercial	529 058				(15 409)							513 647
AC5	Portefeuille d'investissement	1 346 331				15 409	(275)	(150)					1 361 315
AC7	Autres actifs	344 301		(2 549)			275		560	752			343 339
<b>Passifs</b>													
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 926 532						(150)	560		(1 090)		5 925 851
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 402 841				(4 256)						34	1 398 619
PA5	Autres passifs	667 828			(86)					752	1 090	(34)	669 550

(1) Reclassement des crédits sur établissements financiers en créances sur les établissements bancaires et financiers ;

(2) Reclassement des crédits achat voitures en créances clients et des crédits FAS en autres actifs ;

(3) Reclassement des charges à payer sur indemnité de départ à la retraite en autres passifs ;

(4) Reclassement des subventions accordés sur Fond FNAH en emprunts et ressources spéciales ;



- (5) Reclassement des créances rattachés sur BTA en portefeuille titres d'investissement ;  
 (6) Reclassement des charges pris en compte par l'Etat en autres actifs ;  
 (7) Reclassement des dettes rattachés sur BTA en portefeuille titres d'investissement ;  
 (8) Reclassement des comptes d'attentes à régulariser en autres actifs ;  
 (9) Reclassement des primes d'assurance sur départ à la retraite en autres actifs ;  
 (10) Reclassement des comptes d'attente en autres passifs ;  
 (11) Reclassement des dettes rattachées sur fonds budgétaires en emprunts et ressources spéciales ;

Engagements hors bilan		31/12/2017 (publié)	(12)	(13)	31/12/2017 (retraité)
HB4	Engagements de financements donnés	980 052	(514 028)		466 024
HB6	Engagements de financement reçus	268 829		(239 284)	29 545

Changement de méthode de comptabilisation au niveau de la prise en compte des engagements de financements des crédits à accorder sur compte d'épargne logement arrivé à maturité parmi les engagements hors bilan.

Ce changement a été effectué puisqu'on considère qu'il n'y a une obligation de financement que si le client dépose une demande et la banque donne son accord après étude et donc l'arrivée à maturité des comptes d'épargne logement n'engage pas la banque et ne doit pas donner lieu à la constatation d'un engagement hors bilan.

Dans les exercices antérieurs, la banque tient compte de ces crédits au niveau de ses engagements hors bilan.

- (12) Elimination des engagements de financement donnés sur crédits d'épargne à accorder sur compte d'épargne logement arrivée à maturité ;  
 (13) Elimination des engagements engagement de financement reçus de l'état sur les crédits à accorder sur les comptes épargne logement arrivée à maturité.

Etat de résultat		31/12/2017 (publié)	(14)	(15)	(16)	(17)	31/12/2017 (retraité)
PR1	Intérêts et revenus assimilés	524 891	1 625				526 516
PR2	Commissions (en produits)	172 162			6		172 168
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	115 957		(57 236)	(6)		58 715
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	12 475		57 236			69 710
CH2	Commissions encourues	(9 082)				141	(8 941)
PR7	Autres produits d'exploitation	46 217	(1 625)				44 592
CH6	Frais de personnel	(137 953)				(141)	(138 093)

- (14) Reclassement des produits d'intérêts sur crédits de consommation en intérêts et revenus assimilés ;  
 (15) Reclassement des produits d'intérêts sur titres BTA en revenus du portefeuilles titres d'investissement ;  
 (16) Reclassement des commissions de virement en produits de commissions ;  
 (17) Reclassement des rémunérations du personnel détaché en charges de personnel .

#### 4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

##### 4.1- ACTIFS

###### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2018	31/12/2017
Caisse en dinars	33 612	40 994
Caisse en devises	1 583	1 178
Change manuel	9 162	3 952
Avoirs chez la BCT en dinars	26 729	44 877
Avoirs chez la BCT en devises	485 723	147 436
Créances rattachées	5 217	2 173
Comptes de Chèques Postaux	283	279
Trésorerie Générale de Tunisie	675	5 801
Provisions pour dépréciation	(509)	(509)
<b>Total</b>	<b>562 475</b>	<b>246 181</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
<b>Total des provisions</b>	<b>(509)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(509)</b>

## Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Prêts interbancaires	78 518	74 042	74 042
Organismes financiers spécialisés	154 423	150 001	118 967
Comptes ordinaires banques	1 366	3 174	3 174
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	(56)	(56)
Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
<b>Total</b>	<b>233 813</b>	<b>226 667</b>	<b>195 632</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
<b>Total des provisions</b>	<b>(494)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(494)</b>

## Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2018, les créances sur la clientèle totalisent 9 469 074 mille dinars contre 8 016 963 mille dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Encours à la clientèle	9 446 172	7 833 076	7 865 819
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	254 050	226 989	226 989
Créances contentieuses	708 770	486 110	486 110
Échéances à recouvrer en principal	455 607	771 151	771 151
Échéances à recouvrer en intérêt	-	971	971
Créances rattachés	55 382	35 299	35 299
Intérêts perçus d'avance	(58 755)	(38 154)	(38 068)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>10 861 226</b>	<b>9 315 442</b>	<b>9 348 271</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(861 221)	(834 330)	(834 330)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(199 349)	(181 203)	(181 203)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(105 316)	(85 225)	(85 225)
Intérêts et autres produits réservés	(226 266)	(197 721)	(197 721)
<b>Total Net</b>	<b>9 469 074</b>	<b>8 016 963</b>	<b>8 049 792</b>

Au 31/12/2018, les créances brutes sur la clientèle totalisent 10 861 226 mille dinars contre 9 315 442 mille dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	Variation
Compte courant débiteur	828 029	675 795	152 234
Crédits commerciaux et industriels	6 194 098	4 467 756	1 726 342
Immobilier promoteur	1 301 264	1 123 848	177 416
Immobilier acquéreur contractuel	311 807	322 739	(10 932)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 056 082	1 038 440	17 642
Autres concours à la clientèle	121 707	696 680	(574 973)
Crédits sur ressources spéciales	471 991	467 252	4 739
Autres	576 248	522 932	53 316
<b>Total des créances brutes</b>	<b>10 861 226</b>	<b>9 315 442</b>	<b>1 545 784</b>

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2018	Agios Réserves 31/12/2017	Variation
Compte courant débiteur	(80 090)	(69 355)	(10 735)
Crédits commerciaux et industriels	(89 987)	(78 081)	(11 906)
Immobilier promoteur	(35 086)	(30 073)	(5 013)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 977)	(3 184)	207
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 923)	(14 731)	(192)
Autres	(3 203)	(2 297)	(906)
<b>Total General</b>	<b>(226 266)</b>	<b>(197 721)</b>	<b>(28 545)</b>

#### Note 4- Portefeuille titre commercial

Au 31/12/2018, le portefeuille titre commercial totalise 489 118 mille dinars contre 513 647 mille dinars au 31/12/2017 détaillé dans le tableau ci-après.

	Cotation	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	29 166	27 471	27 471
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	11 430	14 971	14 971
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	243 385	251 182	251 182
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	44 551	51 174	51 174
Autres titres de placement	Coté	144 040	150 624	150 624
<b>Total 1</b>		<b>472 572</b>	<b>495 422</b>	<b>495 422</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		18	70	70
Créances rattachées aux titres de placement		16 790	18 640	34 049
Charges constatées d'avance sur titres de placement		-	(12)	(12)
Provisions sur titres de placements		(262)	(473)	(473)
<b>Total 2</b>		<b>16 546</b>	<b>18 225</b>	<b>33 634</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>489 118</b>	<b>513 647</b>	<b>529 056</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2017	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2018
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	27 471	2 285	-	(590)	29 166
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	14 971	-	(3 541)	-	11 430
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	251 182	1 717	(9 514)	-	243 385
Titres de placement émis par des établissements de crédit	51 174	3 066	(9 689)	-	44 551
Autres titres de placement	150 624	151 135	(158 309)	590	144 040
<b>Total</b>	<b>495 422</b>	<b>158 203</b>	<b>(181 053)</b>	<b>-</b>	<b>472 572</b>

#### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 422 761 mille dinars au 31 décembre 2018 contre 1 361 315 mille dinars au 31 décembre 2017:

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Titres de participations	108 775	101 586	101 586
Fonds à capital risque	409 551	356 274	356 274
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	3 487	4 709	4 709
Bons de trésor	944 610	944 610	944 610
Créances rattachées sur BTA	54 372	47 652	32 668
Provisions pour dépréciation des participations	(40 459)	(37 295)	(37 295)
Provisions pour dépréciation des autres titres	(57 575)	(56 221)	(56 221)
<b>Total Net</b>	<b>1 422 761</b>	<b>1 361 315</b>	<b>1 346 331</b>

#### Note 6 - Valeurs Immobilisées

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	18 638	17 120
Immobilisations corporelles d'exploitation	181 066	195 211
Immobilisations corporelles hors exploitation	31 864	8 949
Immobilisations corporelles en cours	32 128	12 746
Amortissements des immobilisations incorporelles	(16 056)	(14 497)
Amortissements des immobilisations corporelles	(109 304)	(97 285)
Provisions pour dépréciation des participations	(4 727)	(4 727)
<b>Total Net</b>	<b>133 609</b>	<b>117 517</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outils mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

## Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 395 672 mille dinars contre 343 339 mille dinars au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Avances au personnel	11 191	27 980	27 980
Prêts au personnel	22 955	20 253	23 100
Etat et collectivités locales	54 584	21 248	21 248
Débiteurs divers	303 739	271 289	269 404
Charges reportées	3 203	2 569	2 569
<b>Total Net</b>	<b>395 672</b>	<b>343 339</b>	<b>344 301</b>

## 4.2- PASSIFS

### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 2 832 177 mille dinars contre 1 864 172 mille dinars au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 022 400	463 900
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 243 650	1 089 050
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	548 507	306 913
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	6 724	2 833
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	10 896	1 476
<b>Total</b>	<b>2 832 177</b>	<b>1 864 172</b>

### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 6 444 211 mille dinars contre 5 925 851 mille dinars au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Dépôts à vue	2 075 057	2 073 013	2 073 013
Comptes d'épargne	1 993 342	1 835 018	1 835 018
Comptes à échéance	1 563 072	1 238 963	1 238 963
Bons à échéance et valeurs assimilées	629 198	637 583	637 583
Dettes rattachées	42 532	29 741	29 741
Charges constatées d'avance	(19 892)	(11 642)	(11 642)
Autres sommes dues	160 902	123 175	123 856
<b>Total</b>	<b>6 444 211</b>	<b>5 925 851</b>	<b>5 926 532</b>

Les dépôts à vue et d'épargne se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
<b>Dépôts a vue</b>	<b>2 075 057</b>	<b>2 073 014</b>	<b>2 073 014</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 415 152	1 422 141	1 422 141
Comptes ordinaires en dinars convertibles	34 809	49 680	49 680
Comptes ordinaires en devises	621 171	595 854	595 854
Dettes rattachées	3 925	5 339	5 339
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>1 993 342</b>	<b>1 835 018</b>	<b>1 835 018</b>
Comptes d'épargne logement	529 010	518 323	518 323
Comptes d'épargne logement EL JADID	275 688	259 886	259 886
Comptes spéciaux d'épargne	1 099 300	986 056	986 056
Comptes d'épargne études	24 644	20 869	20 869
Comptes d'épargne Capital +	64 687	49 884	49 884
Comptes d'épargne investissement	13	-	-
<b>Total</b>	<b>4 068 399</b>	<b>3 908 032</b>	<b>3 908 032</b>

## Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 1 661 701 mille dinars contre 1 398 619 mille dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Fonds budgétaires	553 838	560 795	565 052
Ressources extérieures	528 839	257 717	257 717
Dettes rattachées aux ressources spéciales	466	545	512
Emprunts obligataires	80 035	93 728	93 728
Autres emprunts matérialisés	274 639	268 972	268 972
Emprunts subordonnés	209 040	196 190	196 190
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	13 889	13 023	13 023
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	546	4 113	4 113
Autres fonds empruntés	-	1 136	1 136
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	409	2 400	2 400
<b>Total</b>	<b>1 661 701</b>	<b>1 398 619</b>	<b>1 402 841</b>

## Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 739 228 mille dinars contre 669 550 mille dinars au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Organismes sociaux	4 118	3 143	3 143
Personnel	319	(163)	(163)
Etat et collectivités locales	29 031	28 330	28 330
Fournisseurs	49 162	46 783	46 783
Commissions de garantie et de change	2 931	1 919	1 919
Exigibles après encaissement	120 801	99 795	99 795
Siège et succursales	-	51 717	51 717
Provisions pour risques et charges	356 679	138 542	138 542
Impôts sur les sociétés	59 547	53 272	53 272
Comptes de régularisation passifs	58 239	56 156	55 153
Divers	58 401	190 056	189 337
<b>Total</b>	<b>739 228</b>	<b>669 550</b>	<b>667 828</b>

#### 4.3- CAPITAUX PROPRES

##### Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	238 000	238 000
Réserves	525 959	449 239
Résultat de l'exercice	134 504	109 464
<b>Total</b>	<b>898 463</b>	<b>796 703</b>

A la date du 31-12-2018, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2018 s'élève au 31 Décembre 2018 à 898 463 mille dinars contre 796 703 mille dinars au 31 décembre 2017.

Les réserves et le résultat consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2018			31/12/2017		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	517 802	135 638	653 440	428 567	114 504	543 071
SICAF BH Epargne Investissement	603	(108)	495	747	(129)	618
TFB	(7 609)	(3 086)	(10 695)	4 629	(9 115)	(4 486)
Société STIMEC	(537)	(183)	(720)	(476)	(60)	(536)
Société BH Invest	2 236	(37)	2 199	2 176	156	2 332
SICAV BH-Obligataire	(5 310)	538	(4 772)	(2 868)	321	(2 547)
Assurances SALIM	7 270	2 126	9 396	6 974	1 086	8 060
Société SIM SICAR	1 880	436	2 316	1 320	75	1 395
Société SOPIVEL	2 834	(83)	2 751	2 485	328	2 813
Société Général Recouvrement	2 241	319	2 560	2 147	474	2 621
Modern Leasing	5 886	(1 173)	4 713	5 150	1 693	6 843
SICAV BH-Capitalisation	(1 337)	117	(1 220)	(1 612)	131	(1 481)
<b>Total</b>	<b>525 959</b>	<b>134 504</b>	<b>660 463</b>	<b>449 239</b>	<b>109 464</b>	<b>558 703</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2018 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2018			31/12/2017		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
SICAF BH Epargne Investissement	7 106	(95)	7 011	7 234	(113)	7 121
TFB	(267)	-	(267)	(270)	(1)	(271)
Société STIMEC	(153)	(242)	(395)	(74)	(80)	(154)
Société BH Invest	1 552	(22)	1 530	1 517	95	1 612
SICAV BH-Obligataire	90 817	5 092	95 909	129 786	5 926	135 712
Assurances SALIM	27 973	4 968	32 941	26 567	2 953	29 520
Société SIM SICAR	7 720	386	8 106	7 232	67	7 299
Société SOPIVEL	2 443	(59)	2 384	2 197	234	2 431
Société Général Recouvrement	637	91	728	623	139	762
Modern Leasing	13 293	(1 025)	12 268	13 975	1 515	15 490
SICAV BH-Capitalisation	965	35	1 000	1 187	53	1 240
<b>Total</b>	<b>152 086</b>	<b>9 129</b>	<b>161 215</b>	<b>189 974</b>	<b>10 788</b>	<b>200 762</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'exercice en dinars (1)	134 504 329	109 464 197
Nombre des actions début de période	47 600 000	34 000 000
Augmentation du capital	-	13 600 000
Actions gratuite	-	6 800 000
Actions en numéraire	-	6 800 000
Date de l'augmentation du capital		15/12/2017
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	41 098 082
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>2,826</b>	<b>2,663</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>238 000</b>	<b>440 377</b>	<b>8 862</b>	<b>109 464</b>	<b>796 703</b>	<b>189 974</b>	<b>10 788</b>	<b>200 762</b>
Affectation résultat	-	109 464	-	(109 464)	-	10 788	(10 788)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(28 560)	-	-	(28 560)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(8 222)	-	(8 222)
Variation capital SICAV intégrés	-	(3 035)	-	-	(3 035)	(32 926)	-	(32 926)
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	587	-	-	587	3	-	3
Résultat de l'exercice	-	-	-	134 504	134 504	-	9 130	9 130
Variation écart de conversion	-	-	2 509	-	2 509	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	(2 071)	(2 174)	-	(4 245)	(7 532)	-	(7 532)
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>238 000</b>	<b>516 762</b>	<b>9 197</b>	<b>134 504</b>	<b>898 463</b>	<b>152 085</b>	<b>9 130</b>	<b>161 215</b>

#### 4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2018 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs éventuels</b>	<b>28 596</b>	<b>3 432 282</b>	-
Caution et aval	28 596	768 967	-
Crédit documentaire	-	573 915	-
Actifs donnés en garantie	-	2 089 400	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Bons de trésor affectés en garantie	858 200	518 375
Garantie données sur refinancement crédit court terme	857 060	459 986
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	374 140	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 089 400</b>	<b>1 278 361</b>

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2018 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>501 535</b>	<b>39 982</b>
de financement	-	501 535	-
sur titres	-	-	39 982

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>			
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	113 962	101 974	101 974
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	380 315	354 904	354 904
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 189	2 600	2 600
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	3 610	5 071	5 071
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 459	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	-	-	514 028
<b>Total</b>	<b>501 535</b>	<b>466 024</b>	<b>980 052</b>

##### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2018 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>94 275</b>	-	-
de financement	94 275	-	-

**Note 15 - Garanties reçues**

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2018 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	-	<b>133 847</b>	-
de garantie de la clientèle	-	133 847	-

**4.5- ETAT DE RESULTAT****Note 16 – Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 778 423 mille dinars au 31/12/2018 contre 526 516 mille dinars au 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publiè
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	38 471	2 578	2 578
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	199	84	84
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	11 175	6 816	6 816
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	579 545	410 725	409 100
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	81 671	50 955	50 955
Intérêts de retard sur crédits	17 895	17 273	17 273
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	10 825	11 599	11 599
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	59	47	47
Reports sur opérations de change à terme de couverture	15 784	10 798	10 798
Commissions sur engagements de garantie	12 810	10 950	10 950
Commissions sur lettres de garantie	820	896	896
Commissions de compte sur opérations de crédit	3 243	1 239	1 239
Commissions de découvert sur opérations de crédit	5 858	2 523	2 523
Commissions sur billets de trésorerie	67	33	33
<b>Total</b>	<b>778 423</b>	<b>526 516</b>	<b>524 891</b>

**Note 17 – Commissions**

Les commissions totalisent 193 502 mille dinars au 31/12/2018 contre 172 168 mille dinars au 31/12/2017. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publiè
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>47 871</b>	<b>42 697</b>	<b>42 691</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	69	62	62
Commissions sur effets à l'escompte	635	701	701
Commissions sur opérations diverses sur effets	665	575	575
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	13 173	11 352	11 352
Commissions sur opérations de virements	19 568	16 877	16 871
Commissions sur opérations sur titres	1	7	7
Frais de tenue des comptes	13 760	13 123	13 123
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>6 937</b>	<b>6 550</b>	<b>6 550</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	262	206	206
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	6 234	5 943	5 943
Commissions sur virements et chèques en devises	441	401	401
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 509</b>	<b>1 956</b>	<b>1 956</b>
<b>Autres commissions</b>	<b>44 527</b>	<b>36 458</b>	<b>36 458</b>
Commissions sur opérations monétaires	7 398	6 234	6 234
Commissions d'étude	25 231	20 447	20 447
Commission de gestion	3 422	2 919	2 919
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	8 476	6 858	6 858
<b>Primes émises nettes</b>	<b>92 658</b>	<b>84 507</b>	<b>84 507</b>
<b>Total</b>	<b>193 502</b>	<b>172 168</b>	<b>172 162</b>

**Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières**

Au 31/12/2018, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 89 996 mille dinars contre 58 715 mille dinars au 31/12/2017 détaillé ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
Gains nets sur titres de transaction	2 631	236
Gains nets sur titres de placement	33 955	22 669
Gains nets sur opérations de change	53 410	35 810
<b>Total</b>	<b>89 996</b>	<b>58 715</b>



Le détail des gains et pertes sur titres commerciaux se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Produits sur BTA	18	236	73 787
Produits sur BTCT	2 613	-	-
Produits sur emprunts nationaux	-	-	1
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	34 392	22 462	6 152
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	(411)	207	207
Gains sur opérations de change	95 593	54 948	54 948
<b>Total des produits</b>	<b>132 205</b>	<b>77 853</b>	<b>135 095</b>
Pertes sur titres de placement	(26)	-	-
Pertes sur opérations de change	(42 183)	(19 138)	(19 138)
<b>Total des charges</b>	<b>(42 209)</b>	<b>(19 138)</b>	<b>(19 138)</b>
<b>Total</b>	<b>89 996</b>	<b>58 715</b>	<b>115 957</b>

#### Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2018, le revenu du portefeuille d'investissement est de 67 426 mille dinars contre 69 710 mille dinars au 31/12/2017 détaillé ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 606	1 920	1 920
Intérêts et revenus des titres d'investissements	63 667	67 682	10 447
Jetons de présence perçus	153	108	108
<b>Total</b>	<b>67 426</b>	<b>69 710</b>	<b>12 475</b>

#### Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2018, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 534 395 mille dinars contre 347 185 mille dinars au 31/12/2017 détaillés comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(28 114)	(15 508)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(20 919)	(25 807)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle en dinars	(24 599)	(19 403)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle en dinars convertibles	(656)	(415)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(87 998)	(63 361)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(152 543)	(111 225)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 367)	(1 190)
Intérêts sur ressources spéciales	(15 724)	(10 033)
Emprunts obligataires	(23 246)	(21 435)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(81)	(117)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(121 065)	(51 662)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(544)	(436)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(57 549)	(26 593)
<b>Total</b>	<b>(534 395)</b>	<b>(347 185)</b>

#### Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 78 969 mille dinars au 31 décembre 2018 contre 46 893 mille dinars au 31 décembre 2017 détaillé ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(150 292)</b>	<b>(138 239)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(81 768)	(76 924)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(24 749)	(28 297)
Variation de la provision pour sinistres	(5 199)	(4 102)
Variation des autres provisions techniques	3 161	7 315
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(20 098)	(6 486)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(18 169)	(26 694)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 872)	(140)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 598)	(2 911)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>71 323</b>	<b>91 346</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	64 345	81 903
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	6 602	10 755
Reprises sur provisions pour risques et charges	376	(1 312)
<b>Total</b>	<b>(78 969)</b>	<b>(46 893)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 4 797 mille dinars au 31 décembre 2018 contre 7 917 mille dinars au 31/12/2017 détaillé ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(6 197)</b>	<b>(10 911)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 281)	(14 816)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(916)	3 905
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>1 400</b>	<b>2 994</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	1 073	3 183
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	327	(189)
<b>Total</b>	<b>(4 797)</b>	<b>(7 917)</b>

## Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2018, les autres produits d'exploitation totalisent 15 599 mille dinars contre 44 592 mille dinars au 31/12/2017 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Autres produits accessoires	8 116	8 200	9 825
Produits sur opérations d'assurance	2 666	2 276	2 276
Autres charges non imputables	4 168	33 080	33 080
Récupération de frais postaux	255	227	227
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	394	809	809
<b>Total</b>	<b>15 599</b>	<b>44 592</b>	<b>46 217</b>

## Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 187 mille dinars au 31 décembre 2018 contre 337 mille dinars au 31/12/2017 détaillé ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(87)</b>	<b>(2)</b>
Moins-values sur cessions d'immobilisations	(54)	-
Pertes exceptionnelles	(33)	(2)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>274</b>	<b>339</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	183	95
Profits exceptionnels	91	244
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>337</b>

## Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 totalise 60 355 mille dinars contre 60 161 au 31/12/2017 .

	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés	1 992	(3 006)
Impôts sur les sociétés	(62 347)	(57 155)
<b>Total</b>	<b>(60 355)</b>	<b>(60 161)</b>

#### 4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2018 ont atteint un montant de 611 693 mille dinars contre 783 945 mille dinars en fin de période 2017, soit une variation positive de 172 252 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2018	2017 Retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(42 428)	(452 774)	410 346
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(34 775)	(191 121)	156 346
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	233 045	431 446	(198 401)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	16 410	35 811	(19 401)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>172 252</b>	<b>(176 638)</b>	<b>348 890</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(783 945)	(607 307)	(176 638)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(611 693)</b>	<b>(783 945)</b>	<b>172 252</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2018	2017
Comptes Nostri en dinars	1 366	3 174
Comptes IBS	16 032	21 952
Caisse en dinars	33 612	40 994
Caisse en devises	1 583	1 178
Avoirs chez la BCT en dinars	10 697	22 925
Change manuel	9 161	3 951
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	(56)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	29 166	27 471
Avoirs chez la BCT en devises	485 723	147 436
Prêts aux établissements financiers < 90J	13 653	-
Comptes de chèques postaux- CCP	283	279
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	5 801
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 243 650)	(1 089 050)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	6	-
<b>Total</b>	<b>(611 693)</b>	<b>(783 945)</b>

#### 4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant plafonné à 35 000 mille dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 mille dinars

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE  
DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

**I. Rapport sur les états financiers consolidés**

**1. Opinion avec réserves**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :**

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

**2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.**

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la société TFBank a été basée sur les états financiers intermédiaires de celle-ci arrêtés la date du 30 juin 2018.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact de la mise en équivalence de cette société sur la base d'états financiers audités et arrêtés au 31 décembre 2018, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH, relatifs à l'exercice 2018.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales MODERN LEASING, EPARGNE INVEST SICAF, SOPIVEL. En outre, la banque ne nous a pas communiqué les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société STIMEC relatif à l'exercice 2018.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2018.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions**

### ***Question clé d'audit***

Dans le cadre de ses activités, le Groupe de la Banque de l'Habitat est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 469 074 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 165 886 KDT et à 226 266 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

### ***Diligences mises en œuvre***

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Groupe BH concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;

### ***Diligences mises en œuvre (suite)***

- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

### ***3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat***

### ***Question clé d'audit***

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2018 totalisent 971 925 KDT (soit 86 % du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

### ***Diligences mises en œuvre***

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par le Groupe Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

### ***3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA***

### ***Question clé d'audit***

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2018, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 187 495 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 242 885 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de

---

la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

---

### *Diligences mises en œuvre*

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
  - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
  - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
- 

#### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 962 993 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 685 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 456 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2018 à 120 958 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

D'un autre côté, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2018 à 85 857 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2018,
  - ✓ Les disponibilités enregistrent au 31 décembre 2018, 31,43 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
  - ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,05 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.



- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV-BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2018, une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2018, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SOPIVEL » arrêtés au 31 décembre 2018, la SOPIVEL a été condamnée à la date du 30 janvier 2018, par le tribunal de première instance de Tunis, au paiement d'un montant de 177 965 dinars au titre de l'actualisation des prix de marché et des intérêts commerciaux relatifs à ce montant, ainsi qu'aux intérêts commerciaux sur le montant de la garantie d'un montant de 699 632 dinars, et ce dans le cadre d'un conflit qui l'oppose à l'entreprise chargée de la construction d'un projet.

La direction de la SOPIVEL a estimé qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision pour se prémunir contre ce risque. La constitution de cette provision se serait traduite par une réduction de résultat de montant de la provision.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH.

## **7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité Du Groupe BH à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne.**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

**Tunis, le 30 mars 2019**

### **Les commissaires aux comptes**

**C.W.T**  
**Cabinet Walid TLILI**  
**Walid TLILI**

**A.C.B**  
**Audit & Consulting Business**  
**ZIED KHEDIMALLAH**